

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 12 ET 13 DECEMBRE 2022**Point 3.1.4 de l'ordre du jour****Réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême****1. Introduction**

Cette demande de crédit concerne le réaménagement des espaces publics du centre de la Tour-de-Trême dont le périmètre est représenté en rouge sur le plan ci-dessous :



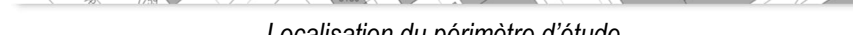
Situation du projet

2. Contexte du projet

Le Conseil communal a initié le projet suite à la transmission le 31 mai 2021 d'un postulat demandant la création d'un processus de mandats d'étude parallèles (MEP) pour le réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême. En séance du 13 décembre 2021, le Conseil général a accepté un crédit de Fr. 160'000.00 pour l'élaboration dudit processus MEP.

L'objet de ce crédit est de proposer des aménagements de qualité tant aux niveaux paysager, patrimonial qu'historique, dans le but d'activer les surfaces dévolues aux piétons et de rendre le centre de La Tour-de-Trême plus attractif.

Le secteur concerné, d'une surface d'environ 4'000 m², se trouve au centre de La Tour-de-Trême où le carrefour des axes historiques nord-sud (Bulle-Gruyères) et est-ouest (Broc-Le Pâquier) a formé un espace central désormais constitué de deux places : la Place de l'Église (nord-est) et la Place Pierre-Sciobéret (sud-ouest).



Pour ce faire, le projet s'appuie sur une approche sobre qui redonne des espaces importants à la végétation garantissant des endroits ombragés et agréables à vivre en réponse aux enjeux contemporains liés au réchauffement climatique et à la piétonisation des centres.



Périmètre du réaménagement

Le projet de réaménagement se caractérise par la création de deux espaces distincts, soit une place à l'est de la rue de l'Ancien-Comté et un jardin à l'ouest.

- La **place** retrouve son unité d'antan par la requalification de son sol et de sa végétation. En effet, la création du parking souterrain à la rue Tivoli permet de libérer les places de parc en surface, situées sur la place, rendant à cette dernière sa vocation de lieu de vie pour des activités du quotidien et des événements ponctuels au fil des saisons. Cette place est définie par deux grandes surfaces en gravier gras d'Enney, sur lesquelles différents îlots végétalisés sont aménagés afin de donner une ambiance chaleureuse. La rue de la Perreire est requalifiée par le resserrement ponctuel de sa largeur. Les devantures des bâtiments sont aménagées pour y accueillir des terrasses. Un jeu d'eau anime l'espace en période estivale. Le reste de la place est laissé libre pour accueillir les différentes activités de la vie locale, par exemple un marché.



Ambiance de la place, image illustrative

- Le **jardin** offre une ambiance plus intimiste, dans lequel les visiteurs sont invités à la flânerie et au repos. Il se compose de deux placettes entourées de végétation.



Ambiance du jardin, image illustrative

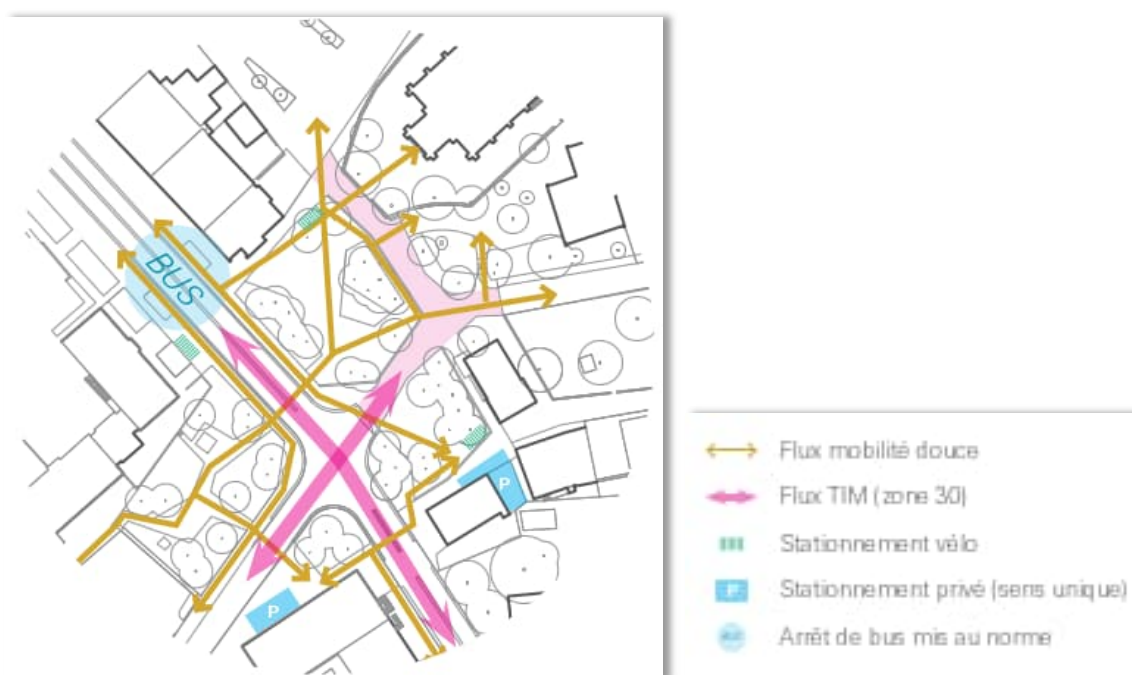
3.2 Principes de développement du projet

Les mobilités : favoriser les flux piétons

Les différents secteurs du périmètre du projet ont été déterminés de manière à favoriser la mobilité douce tout en garantissant aux autres modes de transport une accessibilité aux différents équipements existants, comme le parking public à la rue de la Perreire, les écoles et les commerces.

Les supports à vélo sont installés pour améliorer l'intermodalité avec les bus et contribuer à l'accessibilité aux lieux d'activités (restaurants, église, ateliers, bus). La chaussée fait partie intégrante du projet mais ne subira aucune intervention, car celle-ci a été réaménagée récemment. Les gabarits routiers ne sont pas non plus modifiés. Le plan directeur des circulations n'a pas été remis en question et la charge de trafic restera inchangée. Le régime de priorité de droite dans le carrefour a aussi été conservé.

La rue de la Perreire reste accessible aux transports individuels motorisés tandis que le chemin du Guet est mis en impasse pour limiter la césure dans la continuité spatiale et pour répondre au besoin de pacification de l'espace public.



Schématisation des flux

Une attention particulière a été portée à l'intégration des arrêts de bus qui doivent être mis en conformité avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite avec un rehaussement de la bordure de 16 cm à 22 cm. Il est opportun de signaler que l'État de Fribourg, selon la nouvelle loi cantonale sur la mobilité, prend en charge dès 2023 les travaux de mise en conformité.



La perméabilisation des sols : une plus-value en termes d'ambiance

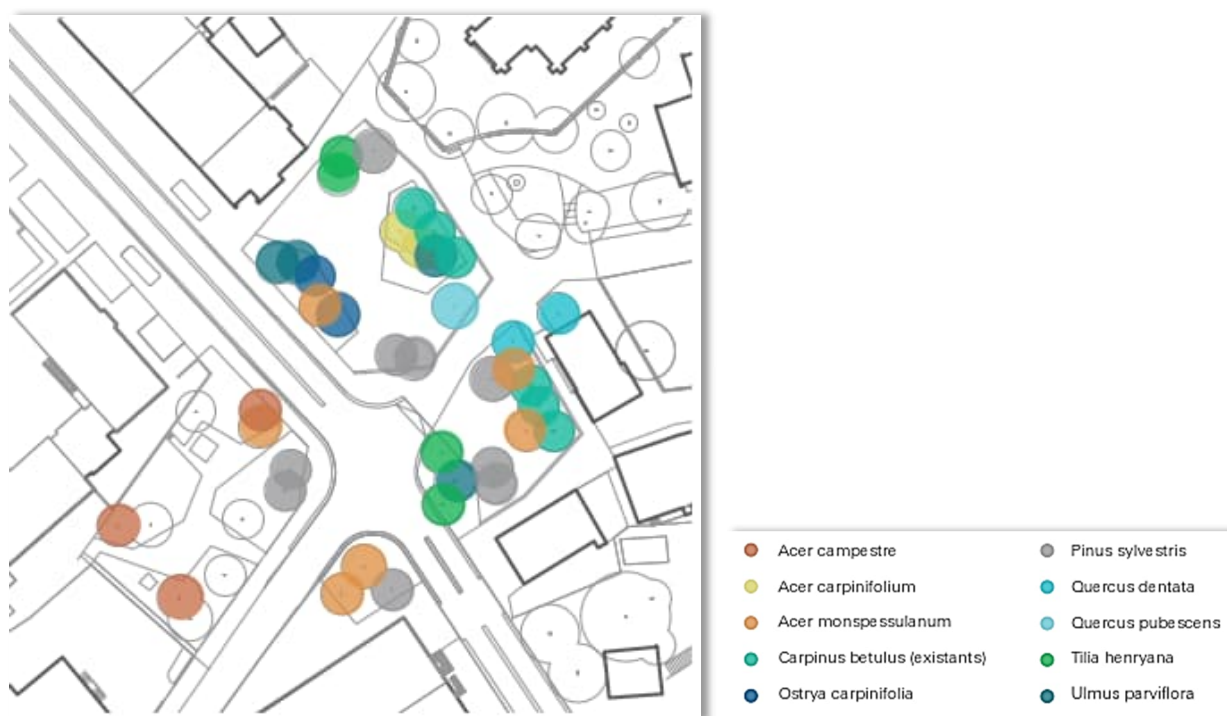
L'enrobé existant est dégrappé pour installer un gravier gras d'Enney qui est un matériau local et caractéristique des centralités villageoises de la région. Ce changement de revêtement est une réelle plus-value en termes d'ambiance. Le pourtour de la place est requalifié avec un revêtement bitumineux différencié afin de créer une continuité visuelle avec les espaces en gravier gras d'Enney.



Principes de matérialité des surfaces

La végétalisation : des grands arbres pour créer un ensemble cohérent

Dans la continuité des actions entreprises par la Ville de Bulle en faveur de la biodiversité, des massifs de plantes vivaces sont installés sur la place (essences rudérales et mellifères) et dans le jardin (essences décoratives). Les charmes existants sont conservés et complétés par d'autres essences au développement moyen. Ils sont plantés en groupe et se composent d'essences qui évoquent le contexte bullois. Sur la place, de grandes cépées (arbres multi-troncs) sont plantées dans des surfaces vertes. Quelques arbres en tiges sont plantés dans les surfaces semi-perméables (gravier gras d'Enney).



Représentation des essences d'arbres prévues

La palette végétale du jardin est composée d'essences au système racinaire pivotant afin de préserver les vestiges archéologiques. Les arbres, dont les essences sont sélectionnées pour leur floraison, sont placés sur les abords du jardin.

Il est important de rappeler que la quasi-totalité du centre de La Tour-de-Trême recèle des vestiges archéologiques médiévaux. En effet, les plans des 18^e et 19^e siècles attestent de la présence de maisons et aménagements dans le périmètre du projet. L'emplacement et la profondeur des murs de l'ancienne église sur la place Pierre-Sciobéret sont connus. Afin de conserver ces vestiges enfouis et d'éviter des fouilles d'envergure, le projet ne prévoit pas d'excavation dans l'emprise de l'ancienne église et de son cimetière et évite, autant que possible, toute intervention risquant de mettre au jour des vestiges archéologiques. Le Service archéologique de l'État de Fribourg s'engage à effectuer le travail de sauvegarde des éléments archéologiques en amont des travaux de réalisation de la place (après l'ouverture de l'enrobé), puis de libérer le terrain pour la construction et ceci, à ses frais.

. / .

Le jardin est caractérisé par des fleurs choisies pour leur floraison étalée dans la saison.



Représentation de la strate fleurie du jardin

Le mobilier urbain : simple et généreux pour se délasser

Un mobilier en bois est prévu sur la place et dans le jardin. Afin de préserver de vastes espaces appropriables, les bancs sont couplés aux massifs fleuris et positionnés de sorte à avoir la vue sur l'église, la tour et les montagnes. Une grande table de pique-nique permet de se retrouver en groupe en face de l'atelier de gravure.

Sur la place Pierre-Sciobéret, la croix symbolisant l'emplacement de l'ancienne église ainsi que la fontaine existante et sa mosaïque sont évidemment conservées et intégrées au jardin.

Une nouvelle boîte à livres sera intégrée sur la place afin de lui donner plus de visibilité que l'actuelle située dans le hall du bâtiment de la rue de la Perreire 3.



- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| — Long banc en bois avec accoudoirs | ◆ Croix de l'Ancienne Église |
| — Long banc en bois sans accoudoirs | ◆ Fontaine et mosaïque existantes |
| ● Chaises | — Arceaux vélos, trottinettes |
| — Longue table | — Boîte à livres |
| □ Terrasses restauration | |

Localisation du mobilier urbain

Un jeu d'eau, conçu pour limiter la consommation d'eau, anime la place. Il est actionné par des manivelles qui libèrent une électrovanne.



Jeux d'eau de la place, image illustrative

Quant à l'éclairage, le projet mise sur la sobriété et la simplicité en supprimant l'éclairage hétéroclite existant, dont particulièrement les grands mats du carrefour. Seul l'éclairage des monuments de la rue de l'Ancien-Comté (continuité des lampadaires dans toute la zone 30) et celui des façades de commerces viennent éclairer la place.



Principe d'éclairage public

La croix de l'ancienne église est également mise en lumière.



La gestion des eaux : augmentation des surfaces d'infiltration

Le projet privilégie la végétation et les revêtements non étanches ce qui induit une augmentation des surfaces perméables et semi-perméables de 16% à 60%.



Répartition des surfaces imperméables

Le projet cherche aussi à utiliser le système d'évacuation des eaux en place afin de diminuer les coûts de construction. Les réseaux seront mis en séparatif à l'horizon 2050-2059. Il est à noter que les aménagements planifiés permettent la réalisation du collecteur des eaux usées ainsi que l'assainissement du collecteur d'eaux mixtes actuel.



Principe d'évacuation des eaux

Sur la place, un système de cunettes à trois pavés en pierres naturelles est créé en bordure des surfaces semi-perméables. Des grilles sont connectées sur le réseau souterrain existant.

Résultat final

Le résultat final de cet aménagement est une véritable requalification des espaces publics comme le montre le plan d'ensemble ci-dessous.



Plan d'ensemble, image illustrative

.

3.3 Coûts des travaux

Installations de chantier	Fr.	81'550.00
Travaux préparatoires et démolitions	Fr.	137'500.00
Terrassement et infrastructure	Fr.	38'635.00
Canalisations et conduites	Fr.	36'862.00
Aménagements paysagers	Fr.	267'388.00
Bordures et pavages	Fr.	25'180.00
Revêtement	Fr.	155'702.00
Mobilier urbain	Fr.	133'900.00
Eclairage public	Fr.	36'100.00
Fontaine et équipement	Fr.	77'250.00
Mise aux normes des arrêts de bus	Fr.	106'150.00
Honoraires	Fr.	200'644.00
Divers et imprévus	Fr.	144'096.00
Total HT	Fr.	1'440'957.00
TVA 7.7 %	Fr.	110'953.70
Total TTC	Fr.	1'551'910.70

Ce montant bénéficie du financement de l'État de Fribourg dans le cadre de la mise en conformité des arrêts de bus. La subvention attendue est d'environ Fr. 150'000.00.

4. Crédit demandé

Amélioration des espaces publics au centre de la Tour-de-Trême	Fr.	1'551'910.70
Fonds énergie 1%	Fr.	15'519.10
Fonds culture et embellissement 1%	Fr.	15'519.10
Total investissement, TVA 7.7 % comprise	Fr.	1'582'948.90

Crédit total demandé, arrondi à **Fr. 1'585'000.00**

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 1'585'000.00 pour le réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême, dont à déduire une participation attendue de l'État de Fribourg de Fr. 150'000.00.

Financement : Par emprunt de Fr. 1'585'000.00 auprès d'un organisme financier.

Amortissement : 4 % par année, dès 2025.

Intérêts : 3 % par année (taux indicatif)

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic
Jacques Morand

Le Secrétaire général
Raoul Girard